## Commission de Surveillance du Secteur Financier

## Communiqué de presse

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) vient de publier un document intitulé « SERVICES FINANCIERS PAR INTERNET : RESULTATS DU RECENSEMENT INTERNET AU 31 DECEMBRE 2000 ET RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LES ASPECTS PRUDENTIELS ».

Ce document est le résultat du recensement fait par la CSSF de l'activité Internet au 31 décembre 2000 auprès de l'ensemble des entités dont elle assume la surveillance. Les principaux résultats de ce recensement furent publiés dans le rapport annuel 2000 de la CSSF. Le présent document complète cette publication initiale en reprenant l'ensemble des aspects recensés, à l'exception de certains dont l'analyse a montré qu'ils n'avaient pas été compris de façon uniforme et dont les réponses ne sont pas exploitables.

Dans le cadre de sa mission de surveillance prudentielle, la CSSF a associé la présente étude à la diffusion d'un certain nombre de recommandations qui portent sur des aspects de risques liés à des activités financières par Internet.

En attendant d'éventuelles règles sur la matière, la CSSF recommande aux établissements financiers d'intégrer ces recommandations dans le développement de l'exploitation de leur fonctionnalité Internet. Ces recommandations sont aussi à voir comme une base de discussion dans le but d'élaborer une future réglementation. La CSSF encourage les établissements et autres personnes du secteur financier à lui communiquer leurs avis éventuels.

Le renforcement de la sécurité du canal de distribution Internet reste une tâche essentielle pour l'avenir même si la présente étude a pu dégager une prise de conscience élevée des risques auprès de la majorité des acteurs. La mise en place d'une solution intelligente de signature électronique contribuera de façon significative au renforcement de la sécurité et de la confiance dans l'Internet, non seulement auprès des établissements financiers mais également auprès de leurs clients.

Luxembourg, le 27 décembre 2001